



Admissibilité Épreuve écrite

-

Concours OG et OCTA RANG

Épreuve écrite de connaissances professionnelles

Cette épreuve consiste à **évaluer les connaissances** du candidat **sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie nationale** et à déterminer son aptitude à **formuler des réponses synthétiques, claires et objectives** sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes.

L'épreuve porte sur **5 questions** qui appellent des **réponses ne dépassant pas une demi-page**.

Arrêté du 05 août 2022 modifié relatif aux concours de recrutement OG
Arrêté du 05 août 2022 modifié relatif aux concours de recrutement OCTA

OCTA RANG - Annales 2023

CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION DANS LE CORPS DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ouvert aux sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale des grades de major, d'adjudant-chef et d'adjudant inscrits au tableau d'avancement, titulaires d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur, âgés de cinquante trois ans au plus et réunissant au moins quinze ans de services militaires.

- OCTA RANG -

SESSION 2023

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé 651.4-104 Éd 1 ;*
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans recopier le libellé ;*
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;*
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.*

Question 1 :

Après avoir rappelé la définition de l'appui opérationnel, vous expliquerez en quoi consiste l'appui en opérations.

Question 2 :

Après avoir indiqué quelles sont les conditions d'octroi d'un sursis d'évacuation (maintien temporaire dans la CLNAS), vous préciserez quelles sont les situations pour lesquelles un militaire ne peut en bénéficier.

Question 3 :

Citez puis définissez succinctement les quatre (4) modes d'élimination des matériels.

Question 4 :

Quelles sont les trois (3) conditions cumulatives permettant l'habilitation d'un militaire au port de l'armement en dotation ? Vous expliquerez dans quelle condition une arme peut être retirée à un militaire habilité.

Question 5 :

Décrire la procédure de nomination d'un régisseur titulaire en veillant à rappeler les éléments obligatoires de la demande transmise par voie dématérialisée.

OG RANG - Annales 2023

CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ouvert aux majors de gendarmerie, aux adjudants-chefs de gendarmerie et aux adjudants de gendarmerie inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef, âgés de cinquante ans au plus et réunissant au moins dix-huit ans de services civils et militaires dont au moins six ans effectués en qualité de sous-officier de gendarmerie ou dans un corps de catégorie B.

- OG RANG -

SESSION 2023

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – Coefficient : 2 – Note éliminatoire < 5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé n°651.4-104 Éd 1 ;
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans en recopier le libellé ;
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.

Question n° 1 : (4 points)

Combien y a-t-il de catégories d'unités éligibles à la dotation financière des unités élémentaires de gendarmerie ? Citez en deux dans chaque catégorie.

Question n° 2 : (4 points)

Quelles sont les autorités habilitées à décider de l'emploi de la force en matière d'ordre public ?

Question n° 3 : (4 points)

La MCPF (Maison de Confiance et de protection des familles) a quatre missions. Développer la mission « coordonner et animer ».

Question n° 4 : (4 points)

L'utilisation du système BDSP respecte les libertés publiques, à ce titre il est formellement interdit d'intégrer certaines données dans la base. Énumérez les données dont l'intégration est proscrite dans la BDSP.

Question n° 5 : (4 points)

Après avoir évoqué la principale qualité dont doit faire preuve un notateur, indiquez quels sont les éléments constitutifs d'une notation qui permettent au militaire de connaître ses aptitudes mais aussi la perception de sa manière de servir et de l'inciter à produire les efforts nécessaires pour répondre aux attentes de ses chefs.

Épreuve connaissances professionnelles 2024

La mise en page sera similaire pour les 5 réponses :

- **Synthétiques**
- **Clares**
- **Objectives**

Question n° :
(ne pas recopier le texte de la question mais indiquer uniquement son numéro)

Réponse :
(le candidat ne peut écrire que sur les 15 lignes numérotées)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

**Modèle de copie
15 lignes maximum**

N°
L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Conclusion

Cette épreuve permet :

- ✓ De vérifier les connaissances professionnelles du candidat ;
- ✓ D'évaluer sa capacité à synthétiser ses idées et à les énoncer clairement en un nombre de mots restreint.